

**Procès verbal Séance du 05 septembre 2024**

Le jeudi 05 septembre 2024 à , l'assemblée, régulièrement convoquée le 27 août 2024, s'est réunie sous la présidence de Geneviève VANDEKERCKHOVE, Maire. Secrétaire de la séance : MARIE-CLAIRE VIANA.

**Présents** : Geneviève VANDEKERCKHOVE, MARCEL DOURNES, CLAUDINE RASPIENGEAS, DANIEL VANDEKERCKHOVE, MARIE-CLAIRE VIANA, Evelyne MOURGUES

**Absents et excusés** : ALAIN MALBERT, JEAN-PIERRE BAYOL, Virginie CROS, Pierre GRANIER **Approbation du Procès verbal de la séance du 01 juillet 2024 et signature du registre des délibérations.**

**Délibérations du conseil :**

**ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2023**

Mme, le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport est rédigé par le SYDED du Lot après vérifications des informations transmises par la collectivité.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

**AUGMENTATION TARIF CANTINE**

Madame le Maire rappelle l'organisation de la cantine, restaurant scolaire, avec la fourniture des repas par l' E.S.A.T. l'Abeille à Figeac.

L' E.S.A.T. l'Abeille facture les repas à la commune et la commune facture les repas aux familles.

Pour l'année scolaire 2024/2025 l'E.S.A.T. nous informe que le prix du repas sera de 5.20 €, il était de 4.70 jusqu'en juillet 2024.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide que le tarif appliqué aux familles restera le même que celui de l'année scolaire 2023-2024 soit 4.70 € et que la collectivité prendra à sa charge cette augmentation de 0.50€ par repas.

**AVIS SUR LE PROJET PLUi DU GRAND FIGEAC**

La présente délibération a pour objet de rendre un avis sur le projet du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du Grand Figeac arrêté par délibération du 25/06/2024.

Conformément à l'article L.153-15 du code de l'urbanisme, les conseils municipaux sont saisis dans le cadre de la consultation officielle sur le projet de PLUi arrêté.

Le Conseil Municipal , après avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'émettre un avis favorable au projet du PLUi.
- D'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

## ABANDON CREANCES IRRECOUVRABLES

Mme le Maire fait part des états reçus de la Trésorerie de Figeac concernant des créances considérées comme irrecouvrables figurant sur les listes :

- N° 6243141311 à imputer sur le budget ASSAINISSEMENT pour un montant de 573.55€
- N° 6242941811 à imputer sur le budget COMMUNE pour un montant de 522.57€

Ces créances sont jugées irrecouvrables aux motifs : montant inférieur au seuil de poursuites, poursuites sans effet ou combinaison infructueuses.

Le Conseil Municipal décide de leur admission en non valeur, il sera émis les mandats correspondants sur les budgets respectifs de l'année 2024.

## Questions diverses :

- Concernant le service assainissement, pour donner suite au rapport établi par le Syded du Lot qui nous alerte sur le prix du m3 d'eau assainie bien inférieur à la moyenne nationale, il faut envisager une évolution du prix pour atteindre au minimum 1.65€ du m3 en 2025.

Il est impératif de prévoir des travaux pour assurer l'étanchéité du réseau.

- Le repas des seniors aura lieu le dimanche 16 février.

- L'épave devant Crousti miam a été signalée à la gendarmerie.

- Concession cimetièrre : une personne désire échanger une concession vide contre une case au columbarium, le Conseil donne un avis favorable. Une délibération sera prise ultérieurement.

- Présence de ragondins : un piégeur agréé va s'en occuper.

- Éclairage public défaillant : signalement au Grand- Figeac à effectuer.

- École : Effectif 37 élèves dont 22 CM1 CM2 et 15 CE2.

Afin de financer le projet pédagogique de cette année scolaire( séjour culturel au futuroscope) les enseignantes proposent d'organiser un repas en soirée le samedi 30 novembre, les conseillers municipaux leur apporteront leur soutien.

- Suite au projet de restauration et hébergement à Saint-Félix, le Conseil est intéressé par la perspective de fabrication des repas cantine pour le RPI.

-La cérémonie du 11 novembre sera suivie du traditionnel pot de l'amitié, pour les volontaires, un atelier plantation autour de la réserve incendie pourrait s'effectuer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h 15.